

RENCONTRE AVEC LES PLATEFORMES INITIATIVES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ET HAUTES-ALPES

Jean-François GONIDEC, Président de la plateforme Initiative Alpes de Haute-Provence et Michel VRINAT, Président de la plateforme Initiative Sud Hautes Alpes sont venus présenter à Daniel SPAGNOU et Jean-Marc DUPRAT, leur volonté de fusionner les 2 plateformes.

Ce projet de fusion (probablement effective début 2021) a notamment pour but de mutualiser la gestion administrative des plateformes afin d'optimiser l'accompagnement des porteurs de projets, qui est le cœur de leur activité. Les effectifs dans les antennes, les périmètres d'intervention et les permanences (Laragne et Sisteron pour la CCSB) seront maintenues. Les présidents des plateformes ont également fait part aux élus de la CCSB de leur volonté de renforcer les liens les unissant. Il a été proposé par Daniel SPAGNOU que cette fusion soit présentée en conseil communautaire, lorsqu'elle serait effective, afin de mieux faire connaître aux élus du Sisteronais-Buëch, les actions des plateformes pour soutenir les entrepreneurs, que ce soit en phase de création-reprise ou de développement.



DÉCHETTERIES, PASSAGE AUX HORAIRES D'HIVER



A compter du 1er octobre jusqu'au 31 mars, les déchetteries de la CCSB passent aux horaires d'hiver :

- Barret : Les jeudis et samedis – 8h30-12h00
- Clamensane : Les mercredis et samedis – 8h30-12h00 et 13h30-17h00
- Lazer : Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Orpierre : Du lundi au samedi (sauf le jeudi) – 8h30-12h00
- Ribiers : Du lundi au samedi – 8h30-12h00 et 13h30-17h00
- Rosans : Les lundis et jeudis – 8h30-12h00 et 13h30-17h00. Mercredi et samedi – 8h30-12h00
- Serres : Les lundis, mercredi et vendredi – 8h30-12h00 et 13h30-17h00. Le samedi de 8h30 à 12h00

Ces horaires d'hiver ne changent en rien les règles qui régissent la fréquentation ou les déchets acceptés et triés.

Le dernier accès autorisé aux déchetteries : 10 mn avant la fermeture.

Contact : Service des déchetteries – pôle environnement de la CCSB

Hameau des Buisses – 05300 Garde-Colombe

Mail : environnement@sisteronais-buech.fr

Tel : 04.92.66.25.49

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE

La rentrée du conseil communautaire avait lieu à Serres le jeudi 17 septembre. Avant de débiter l'ordre du jour, le Président a rendu hommage à Henri MEVOLHON, ancien maire de Monétier-Allemont et Roger FEBVRE, ancien maire de Ventavon, tous deux décédés récemment.



32 délibérations ont été présentées, dont beaucoup de techniques concernant les ressources humaines et les finances. Le débat a été très animé sur la question primordiale de la gestion des déchets avec l'exonération partielle de la redevance spéciale pour certaines entreprises ayant été impactées par la crise sanitaire et plus particulièrement par le confinement. C'est un geste supplémentaire que la CCSB a accordé aux entreprises durement touchées. Les commissions de travail et comités de pilotage ont été installés. Le Président Daniel SPAGNOU a souhaité que les désignations se fassent le plus démocratiquement possible.

DISPOSITIF "ECO-DÉFIS" DES COMMERÇANTS ET ARTISANS



L'économie circulaire est désormais un facteur clé de performance et de compétitivité du développement économique des entreprises. Pour les accompagner, la CMAR PACA, les CCI 04 et 05 et la CCSB, expérimentent le dispositif « Eco-défis des commerçants et artisans », soutenu par l'ADEME et la Région. La marque Eco-défis® valorise les entreprises artisanales et commerciales qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, éco-produits et responsabilité sociétale. Cette labellisation est gratuite pour les commerçants et artisans qui relèvent les défis. La convention, signée en présence des représentants des organismes partenaires, va permettre de formaliser cette opération qui bénéficiera à au moins 70 commerçants et artisans du territoire.

> Eco-défis, comment ça marche ?

L'entreprise fait part à l'un des organismes promoteurs du label de sa volonté de s'engager dans la démarche et choisit ses éco-défis parmi une liste de 37.

Elle les met en place grâce à l'accompagnement des chambres consulaires.

Elle fournit les justificatifs de la mise en place des Eco-défis.

Elle est labellisée et valorisée sur le territoire du

Sisteronais-Buëch lors d'une cérémonie officielle de promotion des lauréats.

L'entreprise labellisée bénéficie de la communication Eco-défis (marque nationale).